

Agent d'accueil Mairie et La Poste, assistante administrative

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE SAINT ANDRE D EMBRUN
Grade :	Adjoint administratif territorial
Référence :	O00519048131
Date de dépôt de l'offre :	25/04/2019
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	17h30
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	27/05/2019
Date limite de candidature :	24/05/2019

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Hautes-Alpes
Lieu de travail :	Mairie hotel de ville 05200 Saint andre d'embrun

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint administratif territorial
Famille de métier :	Affaires générales
Métier(s) :	Chargée / Chargé d'accueil Assistante / Assistant de gestion administrative

Descriptif de l'emploi :

Sous la directive des élus, l'Agent administratif polyvalent est chargé d'accueillir et renseigner les usagers de la Mairie et de la Poste. L'agent travaillera en équipe au sein du service administratif de la Mairie.

Profil demandé :

Savoirs

Connaître les domaines de compétences des communes et leur organisation

Connaître le statut de la Fonction Publique Territoriale

Savoir Faire
Etre polyvalent

Savoir Etre

Communiquer et avoir une bonne capacité d'écoute et de compréhension
Faire preuve de discrétion (déontologie, sens du service public)
Savoir travailler en équipe.

Mission :

Agent en charge de l'accueil de la Mairie (téléphonique et physique)
Assure le secrétariat de Mr le Maire (frappe du courrier, tenue de l'agenda)
Responsable de l'Etat Civil (Tenue des registres, élaboration des actes) ainsi que du recensement des jeunes.
Responsable de la location des salles communales.
Responsable de la facturation du périscolaire.
Responsable du Cimetière.
Responsable de l'Agence Postale Communale.

Téléphone : 04 92 43 03 84

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.